

République française

Département du Lot

## COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 08 décembre 2022

---

Membres en exercice :	Date de la convocation: 02/12/2022
11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	<b>Présents :</b> Jean-Luc BALADRE, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Votants: 11	
Pour: 11	<b>Représentés:</b> Daniel BARRES par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Contre: 0	
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Isabelle TOULZAC

---

**Objet: DELIBERATION SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT - DE\_037\_2022**

**Objet : Suppression d'un emploi permanent**

VU le code général de la fonction publique,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter du 01/04/2022 ,de supprimer l'emploi d'agent technique territorial titulaire catégorie C de la collectivité, actuellement fixé à 18 h pour le motif suivant :

-Départ en retraite, la fonction étant reprise par un agent fonctionnaire stagiaire pour 15h semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 28/11/2022.

### DECIDE

**1°** : d'adopter les propositions du Maire .

**2°** : de charger le Maire de l'application des décisions prises

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jean-Luc BALADRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_